

Annexe 4

Épreuve E6 pour les candidats HORS CCF

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Services aux personnes et vente en espace rural »

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP6 - Réaliser des activités de vente – Partie 1 relative à la CP6.1 – Maintenir l'espace de vente en état marchand							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	OBSERVATIONS
		--	-	+	++		
Organisation des activités dans l'espace et dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du temps imparti - Respect des règles d'hygiène et de sécurité - Prise en compte du contexte - Pertinence de la chronologie - Utilisation adéquate de l'espace 					/3	
Conformité de la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation des produits ou familles de produits répondant à la commande - Respect des techniques d'exposition de la marchandise dans le rayon et/ou sur le lieu de la promotion : facing, tri des périmés... - Respect de la législation en matière d'affichage - Réalisation et/ou mis en place pertinente des pancartages et étiquetages - Attractivité du rayon ou de la promotion - Utilisation des outils promotionnels 					/5	
Justification des choix réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Exactitude des explications - Qualité de l'argumentation 					/2	
Note de la partie 1						/10	